

Affaire suivie par :  
Eric FOURNIER  
Proviseur

Yzeure, le 16 juin 2026.

Tél : 04 70 46 93 01  
Mél : [eric.fournier@ac-clermont.fr](mailto:eric.fournier@ac-clermont.fr)

39 place Jules Ferry  
03400 YZEURE

Le Proviseur  
Aux responsables légaux des futurs élèves,

## Objet : Modalités d'inscription au lycée

Madame, Monsieur,

Votre enfant va prendre connaissance de son affectation en lycée le **mardi 30 juin prochain**.

Selon vos vœux, il sera affecté soit en voie professionnelle, soit en voie générale ou technologique et s'apprêtera à faire sa rentrée au **lycée polyvalent Jean Monnet**. Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à notre établissement.

Afin de préparer les pièces demandées, vous pouvez d'ores et déjà télécharger le dossier d'inscription vous concernant :

- ❖ Soit le dossier « Voie Professionnelle »
- ❖ Soit le dossier « Voie Générale et Technologique »

sur la page d'accueil de notre site internet : <https://www.lycee-jeanmonnet-yzeure.fr/>

### L'organisation des inscriptions obligatoires en présentiel est la suivante :

#### **A – Voie Professionnelle** (CAP/Bac Pro/1<sup>ère</sup> BMA)

Les inscriptions se dérouleront pour tous les élèves concernés exclusivement :

- Mercredi 1<sup>er</sup> juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Jeudi 02 juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Vendredi 03 juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La présence de votre enfant est obligatoire

*Pour faciliter le transfert du dossier de votre enfant il est souhaitable que vous validiez son inscription sur l'application « [Téléservices](#) » si votre enfant est scolarisé actuellement dans l'académie de Clermont-Ferrand.*

## **B – Voie Générale et Technologique :**

**A compter du mardi 30 juin -16h30 - et jusqu'au vendredi 03 juillet 2026 dernier délai**, les responsables légaux des élèves entrant en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique vont devoir **obligatoirement valider l'inscription de leur enfant sur l'application « Téléservices »**, selon les consignes transmises par le collège (*si votre enfant est scolarisé actuellement dans l'académie de Clermont-Ferrand*).

Après avoir validé l'inscription, **vous devrez obligatoirement venir au lycée afin d'accomplir les formalités administratives d'admission, munis des documents téléchargés sur « Téléservices » complétés et des autres pièces éventuellement demandées** selon le planning suivant :

### **Mercredi 1er juillet :**

08 h 30 – 12 h 00 : Collège François Villon Yzeure – Collège Victor Hugo Le Donjon – Collège Les Chenevières Jaligny

13 h 30 – 17 h 30 : Collège Charles Peguy Moulins – Collège Achille Allier Bourbon-L'Archambault – Collège Charlotte Delbo Tronget

### **Jeudi 2 juillet :**

08 h 30 – 12 h 00 : Collège Emile Guillaumin Moulins - Collège André Boutry Lurcy-Lévis – Collège Blaise de Vigenère Saint-Pourçain-sur-Sioule

13 h 30 – 17 h 30 : Collège Anne de Beaujeu Moulins – Collège Louis Pergaud Dompierre s/Besbre – Collège Saint-Exupéry Varennes-sur-Allier

### **Vendredi 3 juillet :**

08 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00 : **Autres collèges** - Familles n'ayant pu se déplacer sur le créneau spécifique initialement prévu (**créneau de rattrapage**)

Je vous invite à bien vouloir respecter ces étapes afin de fluidifier le processus d'inscription. Soyez-en remerciés par avance.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Proviseur  
  
Eric FOURNIER  
